

## Rapport du Président

Chère Madame, Cher Monsieur,

A la lecture des rapports des commissions du bureau de l'ASL, vous pourrez constater que la très grande majorité des objectifs que nous nous étions fixés en mai 2014 ont été atteints .

- Les travaux de remise en état de notre éclairage sont en phase de finalisation. Le partage de la prise en charge de l'éclairage des voies publiques/privées avec la collectivité est acté et réalisé. Notre réseau est sécurisé.
- La révision, la remise en état du réseau d'arrosage automatique, dans un esprit de rationalisation et d'économie d'eau, ont été effectuées. Seules actuellement les pompes de relevage peuvent nous créer des soucis importants.
- Notre nouveau process de collecte et de tri des déchets est opérationnel même si quelques "points noirs" restent à solutionner.
- Nous continuons d'entretenir par portions nos voiries piétonnières. Seul souci, le chemin tennis/ Golf ou nous souhaiterions un partage des coûts de réfection entre les utilisateurs.
- Nous avons maintenant un peu plus d'un an de fonctionnement avec nos prestataires (E.V., nettoyage, régie) et malgré quelques ajustements dus à l'usage et aux expériences de chacun, le bilan est pour l'instant positif.
- Je vous passe ce qui est notre quotidien en matière de surprises (souvent mauvaises...) et donc de "petits" travaux d'urgence.
- Le budget a été tenu. Je rappelle qu'il avait, compte tenu de notre souhait de ramener notre date d'exercice au 01/01, été établi sur quinze mois.

Tout ceci n'a pas pu être réalisé d'un "claquement de doigts". C'est le résultat de l'engagement et du sens de l'intérêt général des membres du bureau, notamment des responsables de nos différentes commissions. Sans ce travail quasi quotidien et désintéressé, rien n'est possible !

Quel sont nos projets ?

- Principalement, la réfection et la réorganisation de nos parkings ( 2015/2016 ) en liaison avec la collectivité pour la réfection des voies publiques.
- La continuité, bien sûr, de l'entretien et de la valorisation de notre patrimoine commun .
- La sensibilisation des conseils syndicaux des copros et de leurs syndics sur leurs responsabilités en matière de respect des règlements architecturaux et de cohabitation .
- La cession par l'aménageur (SDB ) du foncier dévolue à être transmis à l'ASL.Pour ceux qui l'ignorent encore, nous entretenons depuis l'origine du village, des espaces dont nous ne sommes pas juridiquement propriétaires. Ceci par défaut du respect de ses engagements de la société SDB !

- La refonte de nos statuts pour qu'ils soient conformes à l'ordonnance du 1 Juillet 2004 et du décret du 3 Mai 2006 ( mais la cession SDB/ ASL doit être réalisée impérativement avant ).

Je me suis exprimé dernièrement et lors de notre AG sur deux sujets qui ont " agité" quelque peu notre communauté ces derniers temps.

Il nous faut rappeler que les prérogatives de l'ASL, ne lui permettent pas d'intervenir dans des domaines qui ne sont pas de son objet, en particulier pour tout ce qui relève de liens contractuels entre les propriétaires, les exploitants et/ ou les locataires. Il en est de même pour tout ce qui concerne les offres commerciales d'où qu'elles viennent. Le rôle de l'ASL est uniquement de gérer, d'administrer et d'entretenir un domaine ( ZAC ) et un patrimoine.

La carte loisirs est une offre commerciale, si nous avons accepté d'intervenir c'est plus par "tradition" que par obligation. Nous avons demandé un moratoire en 2015 pour les propriétaires occupants (voir le courrier envoyé à Mr Barthelemy, Directeur Régional, sur notre site et sa réponse ).

Au plaisir de vous rencontrer au village

G Garnier